

Organisation MJPMI

Posté par Balsamik58 - le 09 Novembre 2018 à 16:46

Bonjour !

J'ai plusieurs questions concernant la préparation de mon dossier en vue de l'obtention d'un agrément. Le but est d'avoir vos différents retours d'expérience en tant que MJPMI...

- 1) A combien de mesures environ correspond un temps plein (et du coup un mi temps 50%)?

- 2) Combien de kilomètres parcourez vous en moyenne par an dans le cadre de votre activité ? (surtout pour ceux qui exercent en milieu rural et avec 40aine de mesures?)

- 3) Comment choisir le plafond de garantie pour l'assurance responsabilité professionnelle? (car chez JBU, il y a au moins 6 plafonds différents à partir de 300 000 € et jusqu'à 5 M)

- 4) Pour celles ou ceux qui ont un(e) assistant(e), à partir de combien de mesures l'avez vous recruté?

- 5) quel régime fiscal avez - vous choisi à vos débuts?

Merci pour celles et ceux qui prendront le temps de répondre

Re: Organisation MJPMI

Posté par Catherinedu03 - le 11 Novembre 2018 à 10:05

Bonjour

ma réponse ne sera sans doute pas une référence puisque j'en suis au même point que vous :

_ j'ai demandé à ne pas dépasser 40 mesures pour un temps plein mais je pense qu'on peut compter sur les juges pour aller au delà... selon les régions où nous nous trouvons

- je suis dans le centre de la France donc en milieu rural donc j'ai estimé mes déplacements à une moyenne de 300 kms par semaine à plein régime (de la mesure hein ! pas de la voiture ●)

- concernant l'assurance je ne me suis pas encore penchée sur la question, j'ai fait faire un devis pour le dossier mais je n'ai pas affiné mes besoins

- pas d'assistante pour le moment mais je pense (et mon comptable aussi) qu'il faut être au delà de 60 mesures pour penser amortir l'embauche d'une assistante à moins de constituer une scm avec un collègue... l'un n'empêchant pas l'autre !

- j'ai d'emblée choisi le régime simplifié surtout que la première année il y a de quoi amortir un peu et de la tva à récupérer en ce qui me concerne..

bon dimanche

=====

Re: Organisation MJPMI

Posté par dmsecretariat - le 20 Janvier 2019 à 08:53

Bonjour,

Pour le nombre de mesures, c'est en fonction des capacités de chacun et surtout à la discrétion des Juges territorialement compétents.

Il en est de même pour les distances, les MJPM avec qui je travaille sont souvent inscrits sur plusieurs TI.

Pour l'assistant, plusieurs possibilités s'offrent à vous : Soit un employé classique avec les charges que cela entraîne et aussi les facilités de gestion, soit de prendre un freelance comme moi, qui bosse en télétravail sur le plan compta, permanence téléphonique, le tout bordé par une convention mentionnant

le secret professionnel ad vitam eternam, même une fois la collaboration terminée.

Vous devez voir ce qui vous intéresse le plus.

=====